F DAIL 1368
10.10.95

PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE

31/151/TERM13/OP17/

Partie à découper lors de la cession ou de la destruction du véhicule

N° IMMATRICULATION (A)	DATE	DATE DE 1re MISE EN CIRCULATION (B)
7374 YT 31	21/09/95	21/09/95

NOM (C) Prénoms (D)

NOM d'usage

DOMICILE (E)

COMMUNE 555

GENRE	MARQUE (F)	TYPE
REM	COUGNAUD	1253 45

N° dans la SÉRIE du TYPE (G)	CARROSSERIE	EN.	PUISS.	Pl. ass.
VHD1253453S000834	FOURGON			

LARG.	SURF.	POIDS T.C.	POIDS à vide	POIDS T.R.	Br. (dBA)	Rég. mot. (tr/mn)
2M33	11M7	1T250	0T810			

DATE et N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT

NEUF

DROITS PAYÉS SUR ÉTAT

TAXE RÉGION 225,00 F

TAXE PARAFISC.

TOTAL 225,00 F

DATES VISITES TECHNIQUES (Application des articles R. 117-1 à R. 122 du Code de la Route)

Pour le Préfet.
Le Directeur de la Réglementation
et des Libertés Publiques.

MINISTERE DE L'INTERIEUR 95XL 83236

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE RF

Pascal MIRALLES